

N° 15.12.2023

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 20 novembre 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Claude CHEVEE

Délégués en exercice : 34 – Délégués présents : 19 – Pouvoir : 1  
Dont délégué représenté par son suppléant : 1

CC Forêts du Perche : 5/8 + 1 pouvoir

Christian BICHON, Gérard DESVAUX DS, Eric GOURLOO, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS

Pouvoir : Christelle LORIN à Christian BICHON

CC Terres du Perche : 9/11

Jean-Michel CERCEAU, Eric GERARD, Colette GUERIN DS, Eric LEGROS, Martial LECOMTE, René ROUSSELLE, Victor PROVOT, Waldeck ROUSSEAU, Florent ROY.

CC du Perche : 5/15

Jean-Claude CHEVEE, Sylvie CHARTRAIN, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN.

Invité complémentaire présent : Stéphane COURPOTIN suppléant de Philippe RUHLMANN présent.

Absents excusés : 15

Christophe LEFEBURE représenté par Gérard DESVAUX DS, Christelle LORIN pouvoir à Christian BICHON, Philippe PENNY, Catherine STROH, Christophe BARRAL représenté par Colette GUERIN DS, Michel THOMAS, Thomas BLONSKY, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Martine CARRE-AVELINE, Nathalie BRUNET, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE, Harold HUWART, Marie-Claude RIGOT.

Invités complémentaires excusés :

M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Luc LAMIRALT député du canton de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Mylène RENARD, Marie LEGRU Conseillères technique Région Centre.

**Objet de la délibération : Convention et demande de subvention FNADT Chargé(s) de projet  
« Territoires d'industrie »**

Madame la Présidente explique que le 9 novembre 2023, Monsieur le Ministre de l'industrie annonçait que la candidature du Perche d'Eure-et-Loir et des Collines du Perche (41) était retenue au titre de la phase 2 du programme Territoire d'industrie.

Il s'agit là d'une formidable opportunité pour prolonger les dynamiques engagées durant la première phase et rendre opérationnels des projets majeurs en matière de développement industriel (Création d'une école de production, émergence de filières locales, développement d'entreprises suite au plan de relance...).

Durant la phase 1, il est apparu aux élus qu'une ingénierie dédiée était indispensable notamment pour la coordination des multiples acteurs et partenaires appelés à contribuer à la réussite des projets et l'accélération/concrétisation de ces derniers.

Il est proposé que le Pôle Territorial du Perche porte de nouveau cette ingénierie pour le compte du territoire précité en affectant le chargé de mission Développement économique/entreprises du PETR (à recruter) à cette mission.

A cet effet, un projet de convention entre le Pôle Territorial et l'Etat est présenté. Celui-ci est complété des annexes (territoire, programme d'actions, fiche de poste, calendrier, plan de financement) en guise de demande de subvention au titre du FNADT pour le financement de l'ingénierie dédiée au Territoire d'industrie du Perche.

Considérant l'appui apporté par le Pôle Territorial du Perche au dispositif via le financement de l'Etat (FNADT) à hauteur de 80 000 € sur deux ans, et des communautés de communes concernées,





Extrait du registre des délibérations du Comité syndical du PETR  
Séance du 6 décembre 2023 à 18 heures

N° 15.12.2023

**Les membres du comité syndical du PETR à l'unanimité autorisent :**

- Madame la Présidente à solliciter un financement de l'Etat au titre du FNADT pour le financement du poste de Chef de projet à hauteur de 80 000 € ;
- Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision dont la signature d'une convention relative au financement FNADT.

Comité syndical du 6 décembre 2023

La Présidente,

**Pôle Territorial du Perche PETR**

Marie-Christine LOYER<sup>Nogent-le-Rotrou</sup>

Tél. 02 37 29 09 29

Siret 200 059 772 00018

Pour extrait certifié conforme,  
Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

